

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AOUT 2015 A 20 HEURES

COMPTE-RENDU

Etaient présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Norbert MANUEL, Maryse BLANC, Eliane BAZIN, Romain JARJAVAL, Julien GOUTEYRON, Jacques PIOT, Maryse JULIEN, Danielle LERICHE, Marie DAVID, Dominique CALAIS.

Etaient excusés :

M^{me} Nathalie PELLET (procuration à M. Francis SIGOIRE),
M^{me} Annie CLAIR (procuration à M^{me} Claire GOMEZ),
MM. et M^{mes} Rachida MALTOUF, Rémi MAURICE, Sylvain LASSABLIERE, Jean-Christophe SOINNE, Dam CA, Ysabel LANNEZ, Magali RIBEIRO.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M^{me} Béatrice MASSON se propose d'être la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2015

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

2) Installation de deux conseillers municipaux

Suite aux démissions de M. Gaëtan SEGURA pour raisons personnelles et de M^{me} Aurélie SOUALLE pour raisons professionnelles, les deux conseillers suivants de la liste majoritaire sont installés : M. Dam CA et M^{me} Marie DAVID.

3) Election d'un 5^{ème} adjoint

M. le Maire propose le passage de M^{me} Claire GOMEZ de 5^{ème} à 4^{ème} adjoint, et l'élection d'un 5^{ème} adjoint.

Il propose la candidature de M. Jacques PIOT.

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, M. Jacques PIOT est élu par 15 voix pour et 1 bulletin blanc.

4) Définition d'un agenda d'accessibilité programmé

Afin de répondre aux obligations légales, le conseil municipal doit élaborer un agenda de mise aux normes d'accessibilité avant le 27/09/2015.

Trois bâtiments sont déjà aux normes : la salle des fêtes et les deux locaux commerciaux loués sur la route de Genève.

La mise aux normes des autres bâtiments communaux représente un important poste de dépenses, et concerne :

L'école maternelle et la partie de l'école élémentaire non touchée par les récents travaux, la mairie, la bibliothèque, l'ancienne école de Béligneux et la salle municipale, la chapelle, l'église et le clos bouliste, pour une estimation totale des travaux s'élevant à 314 040 € HT.

Monsieur le Maire précise que des aides substantielles peuvent être obtenues dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat) et de la Dotation Territoriale (Conseil Départemental 01) ; il demande au conseil l'autorisation de solliciter ces subventions.

Si l'éligibilité de la commune à ces aides est confirmée, les travaux correspondants s'échelonnent jusqu'en fin d'année 2017.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

5) Régularisation d'acquisition de parcelles

Monsieur le Maire présente au Conseil l'historique du projet entrepris par le promoteur JAPOMME sur le plateau du Folu il y a de cela quelques années.

En accord avec la municipalité, il avait alors été décidé une cession à la commune des voiries et des espaces verts.

Nous sommes maintenant parvenus à la phase de régularisation de la transaction de cession des parcelles concernées, pour une surface totale de 85 ares et 30 centiares.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de ces parcelles se fera au prix de l'euro symbolique.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette régularisation, et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

6) Convention de prestations de services pour l'entretien et l'assistance technique à l'exploitation du réseau public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire précise en préambule que l'assainissement sera transféré courant 2016 à la communauté de communes de la Côtière après un diagnostic des réseaux des 9 communes concernées.

Notre contrat actuel auprès de la Lyonnaise des eaux arrivant à échéance le 30 septembre 2015, il est proposé de conclure une convention d'un an avec le même partenaire afin d'établir le lien avec le transfert de la compétence à la 3CM.

Le coût annuel de la convention s'élève à 11 136 € HT.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

7) Convention de prestations de services pour l'entretien et l'assistance technique à l'exploitation du réseau public des eaux pluviales

144 avaloirs et 260 puits perdus de notre commune sont concernés par cette convention, précédemment incluse dans le contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour l'entretien du réseau d'assainissement.

En date du 1^{er} octobre 2015, les prestations annuelles pour l'entretien et l'assistance technique à l'exploitation du réseau public des eaux pluviales sont évaluées à 10 501 € HT.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

8) Convention de fournitures d'eau au Camp de la Valbonne

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement d'une convention existante, tenant compte des enseignements recueillis lors des années précédentes.

Une colonne du réseau public permet l'alimentation, en cas de besoin, du Camp militaire qui utilise généralement des installations autonomes.

La convention est essentiellement destinée à définir les conditions techniques et financières de la fourniture de l'eau. Les prix seront ajustés chaque année en fonction de l'évolution de ceux de la distribution à la population.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

9) Participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté (RASED)

Monsieur le Maire rappelle notre accord passé pour la participation financière aux actions du réseau RASED.

Il précise que ce dispositif a permis, durant l'année scolaire 2014-2015, d'apporter assistance à 57 élèves de notre commune en grandes difficultés scolaires.

Il invite le conseil à donner son accord pour le versement d'une somme de 440 €, correspondant à notre contribution.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

10) Subvention exceptionnelle à la SCIC Les Aintrépidés

Madame Béatrice MASSON, maire-adjointe, présente au Conseil Municipal le cadre nouveau dans lequel évolueront les enfants fréquentant l'accueil périscolaire à partir de la rentrée des classes de septembre 2015.

Après les travaux d'extension réalisés ces derniers mois, la surface des locaux a été portée à 140 m², permettant d'accueillir jusqu'à 60 enfants. Cet effectif tient compte des préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Protection Maternelle et Infantile et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours en matière de règles d'encadrement par du personnel spécialisé.

L'accueil périscolaire est géré par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) Les Aintrépidés, qui est amenée à recruter trois personnes supplémentaires dès la rentrée.

Madame Béatrice MASSON propose au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 8 000 € à la SCIC, destinée à couvrir partiellement l'augmentation de ses frais de personnel, en attendant de connaître la position de la Caisse d'Allocations Familiales quant au versement des aides sollicitées.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

11) Décision modificative n°03/2015 - Budget principal

Monsieur le Maire présente au tableau les quelques transferts de crédits proposés par rapport au budget primitif de l'année 2015.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

12) Décision modificative n°02/2015 - Budget du service de l'eau

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un ajustement dû aux inscriptions budgétaires de la T.V.A. dans les écritures de 2014.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

13) Avis de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire précise que la Préfecture de l'Ain s'est interrogée sur le déficit du compte administratif 2014 de notre commune, et a saisi la Chambre Régionale des Comptes.

Il rappelle que les comptes de notre commune ont été fortement impactés par les lourdes dépenses occasionnées par les travaux d'évolution du groupe scolaire, couvertes en partie par une ligne de trésorerie de 200 000 € ne figurant pas dans le compte administratif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, qui observe que le budget 2015 de notre commune rétablit parfaitement l'équilibre financier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'avis qui a été émis par la Chambre Régionale des Comptes.

14) Emplois communaux

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la réforme des rythmes scolaires, il convient de réorganiser le planning des agents des écoles maternelles, de surveillance du restaurant scolaire et d'entretien pour permettre une cohérence des actions entreprises.

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

15) Approbation de la modification simplifiée du PLU : 1AUd

Après avoir entendu le bilan de la phase de mise à la disposition du public présenté par Monsieur le Maire, et considérant que le projet n'a fait l'objet d'aucune observation sur le registre d'enquête, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification simplifiée telle qu'elle lui a été proposée lors de la séance du 18 mai 2015..

Vote du conseil : accord à l'unanimité.

16) Rapport de gestion SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle que la commune figure parmi les actionnaires de la SEMCODA.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

En complément aux documents présentés lors de la précédente réunion, est mis à la disposition du Conseil Municipal le rapport annuel de gestion de la SEMCODA pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 de la SEMCODA.

17) Augmentation de capital SEMCODA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 530 nouvelles actions d'une valeur de 283 € comprenant une valeur nominale de 16 € et une prime d'émission de 267 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 1 800 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 105 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la procédure d'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration du 26 juin 2015,

- décide néanmoins de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

18) Echos des commissions

Monsieur le Maire précise que le chantier d'aménagement du secteur de la gare commencera en septembre. La première phase concerne la mise en place de parcs de stationnement et la construction de rampes d'accès au souterrain piétonnier : elle durera jusqu'au printemps 2016.

Suivront ensuite les travaux du passage souterrain qui remplacera le passage à niveau n°20, programmés de l'été 2016 jusqu'au printemps 2017.

Enfin, de l'été 2017 à l'été 2018, seront réalisés les travaux de sécurisation du côté ouest de la rue de la Gare jusqu'à la mairie ; les barrières de l'actuel passage à niveau seront alors retirées, et les quais de la gare rallongés.

*** Bâtiments communaux, patrimoine et marché : M. Yves MEYER**

La commission a travaillé tout l'été dans les écoles avec notamment la mise en place de la salle informatique et de rétroprojecteurs à l'école élémentaire.

*** Vie associative, économie, jeunesse et sport, périscolaire, tourisme : M^{me} Béatrice MASSON**

Le contrat Enfance et Jeunesse pour le volet Petite Enfance, arrivé à échéance à fin octobre 2015, est reconduit pour 4 ans. Le projet Ram a été inclus dans ce dispositif.

Le forum intercommunal des associations aura lieu le samedi 5/9 à la salle des Bâtonnes de Dagneux.

* **Affaires scolaires et sociales : M^{me} Claire GOMEZ**

Pour la rentrée scolaire, il est demandé l'aide des élus pour assurer la gestion du flux des véhicules et la sécurité de tous, en particulier pendant la première semaine.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.